



Agenda

Lundi 13 janvier

-15h : **Pierre MANENT**, directeur d'études à l'EHESS, « Pouvoir et légitimité » (petite salle des séances).

Lundi 20 janvier

-10h30 : Intervention de **Jean-Claude TRICHET**, membre de l'Académie des sciences morales et politiques à la Conférence Fiscale et Sociale 2020 de JPA : « Passé, présent et avenir de la zone euro : que faut-il faire pour en consolider le succès ? » (grande salle des séances).

-11h : Présentation du projet triennal « Technologies émergentes et sagesse collective » (TESaCO), soutenu par la Fondation Simone et Cino Del Duca, par **Jean-Robert PITTE**, Secrétaire Perpétuel de l'Académie, et **Daniel ANDLER**, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (Salle Jacqueline de Romilly).

- 11h 30 : Réunion de la section Economie politique, statistiques et finances » (Salon Dupont-Sommer).

-15h : **Jean-Claude CASANOVA**, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, « Raymond Aron : pouvoir et puissance » (petite salle des séances).

Lundi 27 janvier

-15h : **Olivier DARD**, professeur à Sorbonne Université, « Bertrand de Jouvenel : pouvoir, souveraineté, principat » (petite salle des séances).

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 7 janvier 2020

Séance du lundi 6 janvier

Le président Georges-Henri Soutou ouvre la séance et fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre puis cède la présidence à Pierre Delvolvé, qui appelle André Vacheron au siège de vice-président. Le président appelle aux honneurs de la séance Madame Dominique Meyer. Il fait procéder aux dépôts d'ouvrages : Georges-Henri Soutou dépose l'ouvrage de Limore Yagil, *Les « anonymes » de la Résistance en France, 1940-1942. Motivations et engagements de la première heure*, Editions SPM, 2019, 466 p.

Le président adresse ensuite ses remerciements à ses confrères pour la charge et l'honneur qu'ils lui ont faits en l'élisant à cette fonction ainsi que ses vœux personnels et institutionnels à l'Académie en tant que corps constitué. Il procède ensuite à une présentation du programme de l'année qui sera consacré au thème du pouvoir, à propos duquel deux questions se posent : le pouvoir pourquoi ? le pouvoir comment ? Au sein de l'Académie, elle-même œuvre du pouvoir - que ce soit celui du Directoire qui créa la classe des sciences morales et politiques ou celui de la monarchie libérale et de Guizot qui institua l'ASMP de manière pérenne -, le thème a déjà été traité à mainte reprise car le pouvoir est au sein de la société. Le pouvoir structure la société et la société est à l'origine du pouvoir. Nulle société sans pouvoir – y compris dans les sociétés animales. Le président rappelle que le pouvoir organise la société et qu'il se met à l'épreuve de la société, sommé de s'adapter et de réagir à ses évolutions (voir la loi récente sur la PMA qui transforme la paternité, la maternité et la filiation). L'ampleur du thème explique certains manques, qu'ils soient volontaires (points déjà traités) ou involontaires (pouvoir des femmes, des GAFAM, des syndicats, de la littérature, des experts, soit du pouvoir et renoncement au pouvoir) et inspire finalement un sentiment d'humilité.

Le président cède ensuite la parole à **Jean Baechler** pour sa communication intitulée : « Le concept du pouvoir ». Après avoir défini les termes de « concept » et de « pouvoir », l'orateur souligne que comme la richesse et le prestige, le pouvoir est un bien rare par nature et un déterminant essentiel de la condition humaine, présent dans toutes les aventures humaines, du couple aux sphères du pouvoir politique. Avant d'aborder ce dernier, il se livre à une analyse conceptuelle du pouvoir en général. Toute relation de pouvoir combine quatre moments : une volonté équipée d'un argument, l'obéissance, la désobéissance, la sanction. Dès lors, il s'agit de comprendre les ressorts de l'obéissance. Ils sont au nombre de trois : il y a la peur, qui instaure une relation de pouvoir de l'ordre de la puissance, la fascination qui établit une relation de pouvoir fondée sur l'autorité et, enfin, le calcul qui induit un troisième mode de pouvoir : celui de la direction. Le pouvoir est donc un espace à trois dimensions (puissance, autorité, direction) dans lequel les acteurs nouent des relations asymétriques. Chaque relation de pouvoir incline davantage vers l'une de ces dimensions même si chacune doit faire appel aux deux autres pour être effective. A partir de cette définition du pouvoir, on peut identifier trois régimes politiques : le régime autocratique fondé sur une relation de puissance, la hiérocration fondée sur l'autorité et la démocratie fondée sur la direction. Dans l'autocratie, le pouvoir est conquis, exercé et perdu par la force ; il est conservé par deux stratégies : il faut atomiser le peuple en acculant chacun à une alternative - le martyr ou la lâcheté - et en injectant des défiances réciproques empêchant la formation de toute coalition menaçant le pouvoir. La hiérocration combine trois acteurs liés par des contrats qui, s'ils ne sont pas respectés, entraînent crises, révoltes et subversion du pouvoir : un titulaire transcendant du pouvoir, un vicaire terrestre et des sujets qui reconnaissent les deux autres. Dans la hiérocration absolue, les élites sociales se confondent avec l'appareil politique alors qu'elles en sont distinctes dans la hiérocration tempérée. Enfin, en démocratie, toute relation de pouvoir repose sur le consentement à obéir à des compétents supposés. Le régime démocratique combine trois éléments distincts : l'élément démocratique (il n'est légitime que si les membres sont identiques – et non pas égaux), l'élément aristocratique (les délégations de pouvoir sont exercées à titre temporaire, circonscrit et réversible par élection, tirage au sort ou cooptation), et l'élément oligarchique, afin que les délégués soient équipés des moyens d'agir efficacement. Une politique démocratique se déploie dans trois espaces : l'intime qui est la sphère dans laquelle chacun expérimente sa liberté - « s'exerce à écrire

son roman du bonheur » selon la formule d'Ernest Renan - ; le privé qui est l'espace où cherchent à se réaliser les intérêts d'au moins deux êtres humains par négociations successives ; et le public qui est l'espace consacré au bien commun, c'est-à-dire aux conditions de réalisation des possibilités des intérêts de chacun (paix, justice, prospérité et sécurité). Ce régime, le plus propre à l'espèce humaine car il lui permet d'être libre et d'accomplir son potentiel, exige cependant quatre conditions pour s'actualiser : une pluralité de politiques d'organisations et non un empire, des politiques stables à l'échelle des siècles, un espace privé peuplé de centres autonomes de décision, l'élaboration dans l'intime des vertus de dévouement au bien commun.

En conclusion, Jean Baechler rappelle que tous les domaines de l'humain donnent lieu à des relations de pouvoir que l'on peut analyser selon ces dimensions et que, selon lui, la guerre est le fil conducteur privilégié de l'analyse du pouvoir. A l'issue de sa communication, M. Baechler a répondu aux questions et observations formulées par Madame C. Delsol, Messieurs H. Korsia, J.F. Mattei, Y. Gattaz, J.R. Pitte, P.A. Chiappori, J. de Larosière, A. Vacheron, J.C. Trichet.

Vie de l'Académie

Le 6 janvier, il a été procédé en séance au renouvellement du bureau : la tradition au sein de l'institution voulant que le vice-président de l'année en cours soit appelé l'année suivante à succéder au président, **Pierre Delvolvé**, membre de l'Académie depuis 2009, a succédé à **Georges-Henri Soutou** à la présidence et lui-même a été remplacé dans les fonctions de vice-président par **André Vacheron**, médecin cardiologue, professeur et ancien président de l'Académie nationale de médecine, membre de l'Académie depuis juin 2009, qui devrait devenir président en 2021.

Dans la presse et sur les ondes

Dans une lettre ouverte adressée à la ministre de la Justice et garde des Sceaux publiée le 25 décembre dans *Le Figaro*, **Haïm Korsia** s'élève contre la décision de la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris ne pas juger Kobili Traoré, le suspect présumé du meurtre de sa voisine, Lucie Attal-Halimi, en le déclarant pénalement irresponsable pour avoir commis son acte sous l'emprise d'une consommation de cannabis ayant – lors d'une « bouffée délirante » – aboli sa capacité de discernement. Rappelant qu'il s'abstient d'ordinaire de commenter les décisions de justice, le grand Rabbin estime en l'espèce que la grandeur de la justice s'illustre, au-delà de la sentence, par « sa capacité à poser des mots sur des drames et à obtenir, pour les personnes lésées ou meurtries dans leurs chairs, la reconnaissance par la société de leur douleur » et « se doit de cautériser les plaies, à défaut de ne pouvoir les réparer, en constatant la culpabilité d'un suspect et en lui infligeant une peine à la hauteur de la gravité des actes commis ». Suite à la vague d'indignation provoquée par l'arrêt de la cour d'appel de Paris, *le Point* (version en ligne du 5 janvier) publie une tribune de M^{es} Tordjman et Touitou, avocats au barreau de Paris, intitulée « Monsieur le Rabbin, ayez confiance dans les juges », qui s'attache à donner des clés de compréhension du cheminement juridique mis en place dans le cadre de la procédure conçue spécialement pour régir les situations dans lesquelles les auteurs d'infractions sont déclarés irresponsables pénalement par les experts, qui se déroule en audience publique mais devant la chambre de l'instruction. Ils insistent sur ce que les experts qualifient de « bouffée délirante aiguë » et indiquent que l'accusé n'a jamais, depuis avril 2017, quitté le centre hospitalier psychiatrique de Villejuif, son état médical n'ayant pas permis son incarcération dans une maison d'arrêt. La Cour de cassation est à présent saisie de la conformité juridique de l'arrêt rendu par la chambre de l'instruction, les critiques formulées à l'encontre des décisions judiciaires devant s'exercer dans le cadre des seules voies de recours prévues par la loi.

A savoir

Jacques de Larosière est intervenu le 17 décembre 2019 à l'Académie des Sciences et des Belles-Lettres de Versailles sur le sujet : « Notre environnement monétaire et financier ». Le 19 décembre, il était l'invité de l'EIFR (*European Institute of Financial Regulation*) devant lequel il a prononcé la conférence : « Les taux négatifs : une contreperformance en matière d'investissement productif ? »

Olivier Houdé a effectué du 9 au 13 décembre une mission en Inde à l'invitation de l'UNESCO. Il y a donné une conférence le 11 décembre sur "*The socio-emotional brain and its role in logical learning*" au Mahatma Gandhi Institute of Education for Peace and Sustainable Development (GIEP). L'Inde fait en effet le pari politique et économique qu'il faut prioritairement investir sur la compréhension et l'éveil pédagogique, via le cerveau et les nouvelles technologies, des compétences à la fois socio-émotionnelles et cognitives (logiques) des enfants pour préparer un monde en paix et rationnel, autant que possible respectueux des autres et de l'environnement. Olivier Houdé pense qu'il est intelligent de miser ainsi sur une meilleure éducation du "cerveau à la fois social et logique" des enfants, citoyens de l'Inde de demain, pays à l'incroyable démographie, dans un monde complexe et imprévisible. A l'instar de l'Inde, qui en fait un réel sujet de préoccupation morale et politique, il lui semblerait pertinent que la France insiste sur une meilleure compréhension du développement social et émotionnel des enfants et des adolescents et qu'elle en fasse une priorité à associer aux apprentissages cognitifs et logiques fondamentaux.

Mireille Delmas-Marty a participé au colloque organisé par le Comité d'histoire en partenariat avec le musée du Louvre à l'occasion du 60^e anniversaire du ministère de la Culture les 19 et 20 décembre 2019, intitulé « Du partage des chefs d'œuvre à la garantie des droits culturels : ruptures et continuité dans la politique culturelle française ». Ce colloque se proposait de réinterpréter les six décennies d'action du ministère du point de vue des droits culturels, consacrés dans les années 2000 en droit interne, européen et international, en faisant alterner des communications scientifiques traitant des problématiques historique, juridique, anthropologique et politique soulevées par la notion de « droits culturels » et des tables rondes confrontant les acteurs du ministère - création, patrimoine, langue – avec des aperçus comparatistes susceptibles d'éclairer le cas français. Mme Delmas-Marty, membre du « groupe de Fribourg » à l'origine de la Déclaration sur les droits culturels, s'est exprimée le 20 décembre sur « Humanisme juridique et droits culturels ». Sa communication a été suivie d'une discussion avec Marie Cornu, directrice de recherche au CNRS et Noé Wagener, professeur de droit public à l'université de Rouen.